

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL

1. Tous les éleveurs de pigeons suisses, membres du club ou non, peuvent participer, donc concourir pour les titres de Champion et de Vice-champion. Ils recevront les récompenses dues à leur mérite.
2. Le règlement est celui de la société organisatrice, complété du règlement général des expositions de la SCAF, et d'aménagement spécifique du club spécialisé (ces trois règlements, bien entendu, ne devant pas être contradictoire)
3. Les éleveurs pourront inscrire autant de sujets qu'ils le souhaitent.
4. Tous les sujets doivent être bagués d'une bague officielle (EE). Les sujets porteurs de signes de reconnaissance seront éliminés.
5. Les pigeons seront regroupés et exposés sur un seul niveau.
6. Le panachage des numéros est obligatoire.
7. Les juges officiels, en accord avec la société organisatrice, seront désignés par le club. Le jugement se fera avec 2 juges minimum et sera composé d'un juge français et d'un juge suisse à choisir parmi la liste :
 - Juges Français, SOURSAC Guy, DECHAMBRE Régis et HAFFNER Raymond
 - Juges Suisses, GAIANI Pierre et GAILLE Thierry.

Ils ont seul, la compétence pour désigner les meilleurs sujets du Championnat. Ne pourront être primés que les pigeons ayant obtenu au moins la note 95.

7. À l'issue des opérations du jury, ils consigneront sur un document: Champion, Vice-champion identifiés par leur numéro de bague, les numéros de cage en spécifiant la race de ceux-ci.
8. Les résultats du Championnat figureront au palmarès de l'exposition joint au catalogue.
9. Les Champions des pigeons suisses pourront concourir pour le GPE catégorie pigeon et GPH catégorie pigeons de couleurs.

11. Des cages d'échanges, un stand ainsi qu'une salle de réunion seront mis à disposition gratuitement par la société organisatrice, insertion dans le catalogue de l'exposition de la publicité du club.

12. Pendant la totalité du jugement ne seront présents dans les allées que les juges désignés.

13. Pour les Championnats des pigeons suisses, les 26 races seront classées en cinq groupes :

- **GROUPE 1** Pigeons suisses unicolore, Wiggertal à queue colorée, Argovien à queue blanche, Zurichois à queue blanche.
- **GROUPE 2** Alouette Bernoise, Bernois à queue blanche, Bernois à tête criblée, Coucou Bernois, Bernois à queue miroitée
- **GROUPE 3** Thurgovien couleur farine, Thurgovien à queue blanche, Moine Thurgovien, Bouclier Thurgovien, Thurgovien Elmer, Aile colorée de St-Gall
- **GROUPE 4** Lucernois unicolore, Lucernois à col doré, Lucernois à col cuivré, Lucernois à tête criblée, Elmer lucernois, Lucernois à queue blanche, Bouclier lucernois
- **GROUPE 5** Demi-bec Bernois, Eichbüler, postier, Boulant Suisse.

14. Pour le Championnat régional, le Champion sera le meilleur sujet du Championnat. Si le nombre de sujets est supérieur à 40 un titre de Vice-champion par tranche de 40 sujets supplémentaires est décerné. Le Champion et le premier Vice-champion seront choisis dans deux groupes différents.

15. Récompenses : le club se charge de l'achat des récompenses, une participation financière de 0,50 € d'euros par cage est à la charge la société organisatrice.

16. Toutes dispositions particulières sur l'organisation d'un Championnat régional pourront être prises entre la société organisatrice et le délégué régional du CFPS en accord avec le Président du CFPS.

Le 18 Janvier 2023